

DOSSIER D'INSCRIPTION 2020-2021

NOTE PRÉLIMINAIRE

Après plusieurs années de travail, nous ouvrirons l'école du Lieu Utile (Numéro d'établissement : 0442872H) à la rentrée de septembre 2020 au **32 rue Pasteur, 44 340 BOUGUENNAIS**.

Il s'agit d'une ancienne maison rénovée au milieu d'un parc de 7000m² dans un quartier résidentiel desservi par le tramway (arrêt Grande Ouche).

Pour inscrire son enfant à l'école du Lieu Utile, il est nécessaire de participer à une des réunions d'information :

Mercredi 12 février 2020 ou jeudi 5 mars 2020, 20h00 à la Maison des Confluences, Nantes

En cas d'impossibilité, veuillez nous contacter par courrier électronique pour convenir d'un échange téléphonique préalable :

direction.ecole@lelieuutile.com

Le présent dossier est à remplir et à renvoyer par la poste au siège social de l'association au plus tard pour le 31 mars 2020

Le Lieu Utile
Maison des confluences
4, place du Muguet Nantais
44 200 Nantes

Seules les familles hors de nos frontières peuvent faire un envoi par mail. Un entretien en visio sera proposé après réception du dossier complet. Elles doivent toutefois être en capacité de débloquer les fonds en euros lorsque nous validerons l'inscription au printemps 2020.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Les réalités climatiques et la volonté de transmettre de l'**espoir** aux jeunes générations ont donné naissance depuis quelques années à un nouveau type d'écoles. Notre école s'inscrit dans leur sillage avec des valeurs communes fortes mais aussi des caractéristiques spécifiques qui en font **un projet innovant et singulier en milieu urbain**.

Le Lieu Utile émerge du besoin de mieux connaître notre environnement. L'enjeu est d'offrir aux jeunes urbains des espaces de **sensorialité** par le **contact régulier** avec la biodiversité ordinaire, son observation scientifique, le respect des **écosystèmes naturels** et de favoriser ainsi la création d'une **ville désirable**. Le Lieu Utile souhaite ainsi contribuer à l'épanouissement de **citoyens heureux et confiants**. C'est une **oasis de ressources** où chacun est conscient de l'importance de **faire sa part**.

L'école du Lieu Utile a pour objectif de contribuer au **développement intégral de la personne** (physique, intellectuel, émotionnel, existentiel), d'encourager les relations solidaires et d'offrir une ouverture sur le monde tout en **participant activement à sa transformation**.

Nous rêvions d'un lieu joyeux, d'apprentissage, de discussion, de créativité et de partage intergénérationnel et multiculturel; ce rêve nous le réalisons aujourd'hui à travers la création du Lieu Utile

L'ENGAGEMENT D'UNE ÉQUIPE

Le Lieu Utile s'engage à respecter les conditions nécessaires à des apprentissages pérennes qui sont:

- la motivation interne
- la joie
- la sécurité affective
- la confiance
- l'estime de soi
- la reconnaissance des intelligences multiples
- la bienveillance
- le sens des apprentissages

COMMENT ?

- En prenant soin des enfants et de la communauté éducative (parents, enseignants, éducateurs, ...)
- En considérant la parole de chaque enfant
- En proposant des espaces innovants spécifiques
- En s'appuyant sur des pédagogies variées, actives et par projets
- En pratiquant la coopération au quotidien
- En veillant au rythme de chaque enfant
- En adoptant la **charte de valeurs du Lieu Utile**
- En respectant le socle commun de compétences et de connaissances de l'**Education Nationale**
- En tenant compte de la convention internationale des droits de l'enfant et de l'acquisition des compétences psychosociales de l'**Organisation Mondiale de la Santé**.

OASIS RESSOURCES

Le Lieu Utile est ouvert à tous et rayonne vers l'extérieur. Il s'exerce sur plusieurs sites comprenant:

- L'école pour les enfants de 3 à 12 ans
- Les espaces de jardinage
- Le restaurant où les familles sont les bienvenues
- L'espace d'exploration corporelle
- Le centre de formation pour adultes ouvert à tous (Maison des confluences – Nantes Sud)

Cette oasis constitue un **écosystème économique solidaire** permettant de réduire les frais de scolarité. Les échanges entre ces différentes entités alimentent l'école en connaissances, rencontres, projets et questionnements.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE DU LIEU UTILE SE DÉVELOPPE SELON 6 AXES

➤ EXPLORATION CRÉATIVE

L'exploration des supports de création les plus variés, libres, guidés, individuels ou en groupe tient une grande place dans l'école. En effet, une salle de pratiques artistiques consacrée au corps et à son développement est partagée entre les enfants et des professionnels : danse, motricité, théâtre, yoga, cirque, pratiques musicales sont autant de propositions régulières.

Une palette chromatique est aussi mise à disposition des enfants en permanence pour une expression libre. La création pour s'exprimer, pour communiquer, s'apaiser ou encore développer l'estime et la connaissance de soi est vitale et retrouve ici toute sa place.

➤ EQUILIBRE DE L'INTELLECT ET DU MANUEL

Pour tous projets, des compétences techniques spécialisées sont travaillées. La fabrication et la revalorisation des objets est un axe fort de l'école. Il n'est pas un préapprentissage des métiers manuels mais un outil d'exploration. L'utilisation par tous d'outils de bricolage permet de favoriser l'égalité fille/garçon et de développer l'estime de soi en testant ses capacités à agir sur la matière, les objets.

➤ COOPÉRATION ET ÉDUCATION À LA PAIX

L'école est, après la famille, la première micro-société dans laquelle l'enfant va trouver sa place. Au Lieu Utile, les relations reposent sur la confiance et la coopération. L'enfant y apprend à coopérer grâce à la prise de parole et de décision concernant son quotidien. Les classes multi-âges permettent le respect des rythmes de chacun et sont un terrain d'exception pour les échanges, la co-construction et l'entraide. Des espaces libérateurs de parole, d'éducation à l'empathie et à la paix sont toujours institutionnalisés et toujours accessibles.

Les parents s'engagent à échanger leurs connaissances, proposer leurs compétences, aider au fonctionnement pratique et à l'entretien du lieu. Le centre de formation et de ressources pour adultes permettra de nourrir leurs réflexions.

➤ MULTILINGUISME ET OUVERTURE AU MONDE

Les enfants sont en contact quotidien avec au moins un adulte bilingue natif et régulièrement au contact d'autres langues avec l'accueil de stagiaires internationaux. Grâce au bain linguistique, ils pratiquent les langues dans des situations concrètes et s'en imprègnent naturellement. Ils sont alors prêts à accueillir les richesses de toutes les cultures. Ils correspondent régulièrement avec d'autres écoles à l'international avec pour objectif de partir en voyage lors de leur dernière année.

➤ ÉCOLE DU VIVANT

L'observation du vivant et le rapport au monde extérieur sont nos premiers supports de connaissances. Les enfants font le lien entre l'alimentation et la santé par la pratique du jardinage, la cueillette sauvage et des ateliers culinaires. Le contact quotidien dans la prairie est une source infinie d'apprentissages. Les balades en présence d'experts naturalistes dans les espaces naturels de proximité viennent en complément. Cela permet aux enfants de vivre en harmonie avec eux-mêmes et leur entourage, de développer leur créativité et leurs compétences sociales. Les enfants en contact avec la nature ressentent alors un plus grand bien-être et développent des aptitudes relatives la protection de l'environnement.

➤ AUTONOMIE

L'ambition affirmée de l'école est d'amener les enfants et les adultes à apprendre à apprendre et ainsi développer une curiosité et une autonomie sans cesse renouvelées.

Les pédagogies actives, mettant chacun en position de chercheur, sont notre levier principal. Les savoirs et savoir-faire développés à la cuisine, au jardin et à l'atelier sont partie intégrante du développement de l'autonomie. La connaissance de soi et l'introspection en sont aussi des étapes essentielles. Pour cela, les enfants bénéficient de supports sur les différentes formes d'intelligences et leurs complémentarités. Des temps d'échange et des outils sur l'identification des émotions et l'affinement du sens critique sont aménagés.

La bienveillance des adultes est une condition essentielle pour créer un climat de confiance propice à l'émancipation saine des plus jeunes.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

➤ NOTRE VISION DE L'ÉCOLE

L'école est, après la famille, la première microsociété dans laquelle l'enfant va trouver sa place. L'école du Lieu Utile est une association loi 1901 œuvrant au renouveau éducatif par des pédagogies actives.

Au Lieu Utile, les relations reposent sur la confiance et la coopération. L'enfant y apprend à coopérer grâce, entre autre, à la prise de parole et de décision concernant son quotidien. Les classes multi-âges permettent le respect des rythmes de chacun et sont un terreau d'exception pour les échanges, la co-construction et l'entraide. Par la pratique fréquente du jardinage, de la cueillette sauvage et des ateliers culinaires, nous souhaitons que les enfants puissent intimement faire le lien entre l'alimentation et la santé.

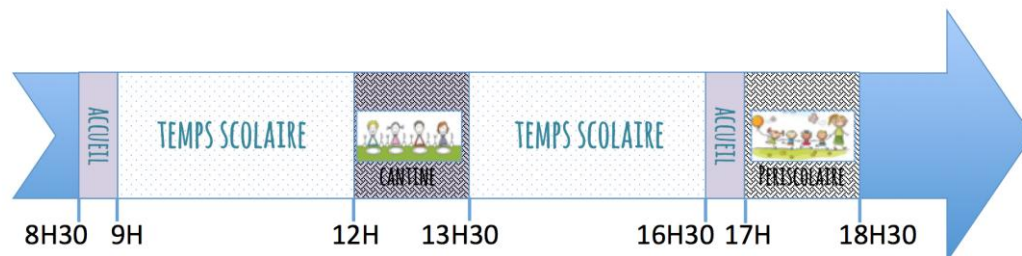
L'exploration des supports de création les plus variés, libres, guidés, individuels ou en groupe tient également une grande place dans l'école ; ainsi qu'un contact quotidien avec une ou plusieurs langues étrangères par la présence d'adultes bilingues. Aussi, pour tout projet, des compétences techniques spécialisées sont travaillées. L'atelier de fabrication et de revalorisation des objets est un lieu phare de l'école. Il n'est pas un préapprentissage des métiers manuels mais un outil d'exploration.

L'ambition affirmée de l'école est d'amener les enfants et les adultes à apprendre à apprendre et ainsi développer une curiosité et une autonomie sans cesse renouvelées. Les pédagogies actives, mettant chacun en position de chercheur, sont notre levier principal. Et dans ce cadre, nous respectons le socle commun de connaissances et de compétences de l'Education Nationale.

Les parents sont les bienvenus dans notre école, pour partager un repas, échanger leurs connaissances, proposer un projet, aider au fonctionnement pratique et à l'entretien du lieu, accéder à des formations.

➤ CALENDRIER ET HORAIRES DE L'ÉCOLE

Le temps scolaire effectif sera pour la matinée de 9h00 à 12h00 et pour l'après-midi de 13h30 à 16h30.



L'école sera ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h et un samedi sur deux de 9h30 à 12h00 pour les élémentaires (pas de restauration le samedi, sauf événement exceptionnel). Pas d'école le samedi matin pour la maternelle.

L'adaptation individualisée se fera au cours des deux premières semaines de la rentrée selon le besoin de l'enfant et en accord avec l'équipe pédagogique.

La pause méridienne peut varier d'un quart d'heure pour tenir compte des besoins des plus jeunes.

Le calendrier prévisionnel annuel est fourni à la fin de ce dossier d'inscription.

➤ PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais de scolarité dans l'école du Lieu Utile sont calculés sur 10 mois. Ils varient selon votre quotient familial et le nombre d'enfant que vous souhaitez scolariser. Cf. grille des tarifs jointe à la fin de ce dossier. Nous vous demanderons de justifier votre tarif au moyen d'une attestation de Quotient Familial de la CAF ou à défaut fournir votre fiche d'imposition pour calculer vos frais de scolarité. A défaut de l'un des deux documents, le montant le plus élevé sera appliqué.

Le règlement du premier mois de scolarité est dû au moment de l'inscription et sera encaissé à la validation du dossier d'inscription. Nous vous téléphonerons pour vous prévenir.

Lors de la première inscription (seulement), 200 euros de frais d'inscription sont demandés par enfant.

La participation aux frais pour les fournitures scolaires est due à l'inscription pour l'année entière payable en une seule fois à l'inscription. Ils ne seront pas remboursés si l'enfant quitte l'école en cours d'année.

Participation au frais pour les fournitures scolaires :

- 30 euros pour un an par enfant scolarisé en classe de maternelle
- 40 euros pour un an par enfant scolarisé en niveau élémentaire

Les règlements du premier mois de scolarité, les frais d'inscription et les frais pour participation aux fournitures scolaires sont à joindre au dossier d'inscription. Pour cette première année de démarrage, ils seront encaissés dès que votre enfant sera admis à l'école et que l'école sera certaine d'ouvrir.

Ensuite, les paiements se feront par espèces ou par chèque (libellé à l'ordre de l'association Le Lieu Utile).

Notre projet démarre sans aide extérieure pour le moment et nous sommes dans l'obligation de vous solliciter aussi pour **une caution solidaire** afin d'avoir une trésorerie suffisante pour démarrer. **Le montant de cette caution est de 400 euros par enfants** et il vous sera intégralement et sans condition restitué au départ de chaque sous un délai maximum de 2 mois. Les 400euros sont payables en 2 fois. Il vous est possible de prêter plus si vos moyens financiers vous le permettent via une convention d'apport avec droit de reprise, cela contribuera au lancement du projet. Nous vous en remercions d'avance.

Pour les paiements par chèque: En Septembre, seront demandés les règlements pour les mois d'Octobre à Juin.

Deux rythmes de règlements sont possibles :

Soit par trimestre, avec 3 chèques (encaissés le 10 Octobre, le 10 janvier et le 10 avril).

Soit règlement mensuel, avec 9 chèques qui seront encaissés le 10 de chaque mois.

Pour assurer la pérennité financière de l'école, les parents s'engagent à respecter les échéances pour régler les frais de scolarité de leurs enfants. Les montants ne sont pas modulables. Les échéances et modalités de paiement sont ajustables au cas par cas, nous contacter.

➤ SOLIDARITÉ

Une caisse spécifique pourvue par des dons sera consacrée à soutenir les familles traversant des difficultés financières. Nous consulter.

➤ ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

L'association de parents d'élèves représente un partenaire indispensable à l'équilibre de l'école, c'est pourquoi l'adhésion à l'association des parents d'élèves sera obligatoire lors de l'inscription de chaque enfant à l'école du Lieu Utile. C'est l'association des parents d'élèves qui prend en charge la gestion des heures du périscolaire de 17h à 18h30. L'école met à disposition gracieusement les locaux. Une convention d'utilisation sera établie.

➤ HEURES DE PARTICIPATION À LA VIE DE L'ÉCOLE

L'école du Lieu Utile est une école privée hors contrat qui ne bénéficie d'aucune aide financière des collectivités locales ou territoriales. Afin d'assurer des frais de scolarité les plus bas possibles et pour répondre aux besoins de l'école il est demandé à chaque famille d'effectuer des heures de participation à la vie de l'école. Annuellement **au moins 20 heures** seront demandées par famille soit environ 2h par mois à répartir selon le planning des tâches identifiées. Cette participation gratuite est nécessaire et incontournable au bon fonctionnement de l'école. Les grands-parents et d'autres membres de la famille peuvent également prendre part aux heures de participation.

Exemple de tâches demandées lors des heures de participation à la vie de l'école : participation à l'encadrement pendant la pause du midi, nettoyage hebdomadaire, entretien extérieur, menus travaux d'entretien et de réparation, gestion du fond documentaire, gestion du parc informatique, rangement, ménage annuel

➤ RESTAURATION DU MIDI

La restauration est un des éléments importants du projet pédagogique de l'école. Nous souhaitons apporter aux enfants, dans la mesure du possible, une alimentation issue de l'agriculture biologique, locale, de saison.

Les repas seront préparés par une entité distincte de l'association. L'association met à disposition la cuisine à titre gracieux à cette entité pour préparer ces repas.

A titre indicatif, le repas enfant sera facturé environ 5 euros. La personne confirmera ses tarifs au plus tard en mai 2020; celle est qui facturera directement les repas aux familles. Les frais de repas s'ajoutent aux frais de l'école.

La surveillance du midi sera assurée par les familles dans le cadre des heures de participation à la vie de l'école (dito supra).

➤ MODALITÉS PRATIQUES

Pour le bon déroulement des activités, il est conseillé de mettre des vêtements adaptés (bottes, vêtements de pluie, casquettes...) et de prévoir une tenue de rechange. Une liste est jointe en fin de dossier concernant le trousseau nécessaire. Nous vous recommandons de noter leur nom et prénom sur tous les effets personnels afin d'éviter des confusions avec les vêtements d'autres enfants.

➤ SCOLARISATION ASSIDUITÉ ET RESPECT DES HORAIRES

Afin de ne pas perturber l'organisation des apprentissages mis en place durant le temps scolaire, nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires de l'école. Dès l'âge de 3 ans, le droit de l'enfant à l'instruction est garanti par le contrôle de l'assiduité scolaire dont l'objet est de vérifier que l'enfant, inscrit dans un établissement scolaire, y est effectivement présent. Chaque école et chaque établissement ont pour obligation de mentionner dans un registre d'appel les absences des élèves.

Si pour quelque raison que ce soit, l'enfant est amené à adapter son temps de présence dans l'école, aucune réduction de tarif ne pourra être accordée. Tous les frais sont dus quelque soit le temps de présence.

➤ CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Nous souhaitons que les enfants puissent circuler le plus souvent librement dans l'école et la prairie sud selon règlement d'utilisation de ces espaces à co-construire avec les enfants.

➤ ASSURANCE ET SANTÉ

Les parents ou le(s) responsable(s) légal(aux) doivent souscrire à une assurance « responsabilité civile/scolarité » pour l'enfant scolarisé. Un duplicata de la police d'assurance sera demandé au plus tard le premier jour de l'année scolaire.

Les parents doivent fournir une photocopie de la page des vaccinations du carnet de santé de l'enfant scolarisé ; avec l'obligation d'être à jour pour le rappel du DTP. En cas de maladie ou d'accident, les responsables de l'école du Lieu Utile peuvent être amenés à prendre des décisions pour la santé de l'enfant dans le respect des informations présentes sur la fiche de santé de l'enfant.

➤ PRÉVENTION ET SIGNALEMENT

Pour des raisons de sécurité sanitaire, les familles devront absolument prévenir tous cas de gale, grippe, gastro/conjonctivite. En cas de gale, les enfants ne seront pas acceptés à l'école pendant la période de contagion.

Nous vous remercions de bien vouloir signaler les cas de varicelle, rougeole, scarlatine, rubéole, le syndrome pieds-mains-bouche, présence de poux...

➤ RESPONSABILITÉ ET PROTECTION DES USAGERS

Le matériel collectif mis à disposition doit être respecté par tous.

En cas de vandalisme, de dégradations volontaires, de vols...la responsabilité individuelle des parents ou représentants légaux pourra être engagée. Elle peut entraîner l'exclusion du ou des participants à l'activité.

Les usagers sont tenus au respect des horaires d'ouverture et de fermeture de l'école, sous peine de se voir convoquer en cas de manquement répété.

Au cas où un enfant serait encore présent après la fermeture et après avoir épuisé toutes les possibilités pour joindre les parents, la direction devra faire appel à la gendarmerie.

Un casier judiciaire devra être fourni obligatoirement pour toutes personnes en contact avec les enfants ; parents, bénévoles, etc.

➤ INSCRIPTION, RADIATION ET DÉPART

Pour toute inscription à l'école du Lieu Utile, les familles doivent avoir participé à au moins une réunion d'information ou avoir rencontré l'équipe (ou entretien visio-conférence pour les expatriés). L'inscription est

effective dès lors que le dossier d'inscription complet est validé. En cas de désistement avant l'arrivée prévue de l'enfant, le 1^{er} mois est dû afin d'éviter le déséquilibre financier de l'école.

Le collectif de gestion du Lieu Utile se réserve le droit de refuser la réinscription ou de radier en cours d'année les familles ne respectant pas le règlement intérieur de l'école et ce, afin d'assurer la pérennité de l'école. La direction informera les parents par lettre recommandée avec accusé de réception.

Préavis de départ

Le départ de l'enfant, à l'initiative de la famille, et ce, quel qu'en soit le motif, doit nous être signifié par courrier RAR, ou remise en main propre contre signature au moins 2 mois avant le départ effectif de l'enfant. Ce préavis doit préciser la date de départ et prend effet à la date de réception du courrier. Les 2 mois de préavis sont facturés pour éviter le déséquilibre financier.

LE CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021

Rentrée scolaire 2020	Mardi 1er septembre 2020
Vacances de la Toussaint	A la fin des cours du vendredi 16 octobre 2020 Jour de la reprise le lundi 2 novembre 2020
Vacances de Noël	A la fin des cours du vendredi 18 décembre 2020 Jour de la reprise le lundi 4 janvier 2021
Vacances d'hiver	A la fin des cours du vendredi 19 février 2021 Jour de la reprise le lundi 8 mars 2021
Vacances de printemps	A la fin des cours du vendredi 23 avril 2021 Jour de la reprise le lundi 10 mai 2021
Grandes vacances 2019	A la fin des cours Vendredi 2 juillet 2021

LISTE DES SAMEDIS MATINS SCOLAIRES EN FAMILLE

16 samedis matins scolaires **pour les élémentaires uniquement**

le 12 et le 26 septembre 2020
le 10 octobre 2020
le 7 et le 21 novembre 2020
le 5 décembre 2020
le 16 et le 30 janvier 2021

le 13 février 2021
le 13 et le 27 mars 2021
le 3 et le 17 avril 2021
le 29 mai 2021
le 5 et le 19 juin 2021

LE TROUSSEAU UTILE

Gourde
Chaussons (qui restent à l'école)
Change complet (qui reste à l'école)
Serviette de table en tissu (à renouveler chaque semaine)
Bottes

Veste et pantalon de pluie
Sac à dos
Doudou (si besoin)
Petite couverture (pour les enfants qui ont besoin de sommeil)
Une boîte de mouchoirs en papier

Liste non exhaustive susceptible d'ajustement.

FICHE D'INFORMATIONS SUR L'ÉLÈVE

➤ ENFANT

Nom		Date de naissance	
Prénom		Lieu de naissance	
Sexe	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille	Nationalité	
Fratrie	Frère(s) _____ Soeur(s) _____	Langue(s) parlée(s)	
Adresse de l'enfant <input type="checkbox"/> Chez les parents <input type="checkbox"/> Chez la mère <input type="checkbox"/> Chez le père <input type="checkbox"/> Autre			
Adresse de facturation <input type="checkbox"/> Chez les parents <input type="checkbox"/> Chez la mère <input type="checkbox"/> Chez le père <input type="checkbox"/> Autre			

➤ PARENT OU REPRÉSENTANT LÉGAL (1) Père Mère Autre

Nom		Adresse courriel	
Prénom		Situation familiale	
Adresse		Téléphone portable, fixe et bureau	
Profession : Compétences que vous souhaitez apporter et/ou développer auprès des enfants: cuisine, jardin, de l'entretien des locaux... :			

➤ PARENT OU REPRÉSENTANT LÉGAL (2) Père Mère Autre

Nom		Adresse courriel	
Prénom		Situation familiale	
Adresse		Téléphone portable, fixe et bureau	
Profession : Compétences que vous souhaitez apporter et/ou développer auprès des enfants: cuisine, jardin, de l'entretien des locaux... :			

Fait le / / , à : _____

Signature du(des) représentant(s) légal(aux)

FICHE MÉDICALE

➤ ENFANT

Nom		Date de naissance	
Prénom		Lieu de naissance	
Sexe	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille	Nationalité	
Vaccination(s)		Allergie ou intolérance Ou autre particularité	
Prise(s) en charge particulière(s) <input type="checkbox"/> Orthophoniste <input type="checkbox"/> Psychomotricien <input type="checkbox"/> Psychologue <input type="checkbox"/> Appareil auditif <input type="checkbox"/> Autres..... <input type="checkbox"/> PAI (Projet d'Accueil Individualisé) joindre copie du médecin			

➤ MÉDECIN DE FAMILLE

Nom, Prénom	
Adresse	
Téléphone	

➤ PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Nom, Prénom			
Téléphone Fixe			
Téléphone portable			

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté vers les services de secours d'urgence le mieux adapté et la famille est immédiatement alertée.

➤ AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Je _____ soussigné, M _____ et/ou Mme _____ autorise l'anesthésie de notre enfant _____ au cas où il ou elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

Fait le / / _____ à _____ Signature du (des) représentant(s) légal(aux)

AUTORISATIONS

PERSONNE AUTORISÉE À VENIR CHERCHER L'ENFANT

Je soussigné(e) représentant légal(e) de l'enfant autorise les personnes nommées ci-dessous à venir chercher mon enfant à l'école du Lieu Utile. L'identité des personnes récupérant exceptionnellement l'enfant sera vérifiée (une carte d'identité devra être présentée).

NOM Prénom	Lien avec l'enfant	téléphone

Fait le / / à _____

Signature du (des) représentant(s) légal(aux)

AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné(e) représentant légal(e) de l'enfant autorise L'équipe du Lieu Utile à organiser des sorties hors de l'école dans le respect du projet pédagogique.

Fait le / / à _____

Signature du (des) représentant(s) légal(aux)

AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE

Je soussigné(e) représentant légal(e) de l'enfant autorise la prise de photo ou vidéo de mon enfant (Les photos et les vidéos ne seront pas mis en ligne sans accord préalable des parents).

Fait le / / à _____

Signature du (des) représentant(s) légal(aux)

MODE DE RÈGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ ET DE FOURNITURES

Je soussigné(e) _____ m'engage à fournir dès la rentrée scolaire les documents nécessaires à la mise en place des modalités de règlement des **frais de scolarité** pour la scolarisation de :

NOM	Prénom(s)	Date de naissance	« Niveau » scolaire

Mon Quotient Familial étant de, je m'engage à régler la somme annuelle depour les frais de scolarité de l'année 2018 – 2019 pour mon/mes enfant(s).

J'y ajoute les frais :

- **d'inscription** deeuros (seulement la première année d'inscription pour la famille)
- de participation aux **fournitures scolaires** de 30 euros/enfant maternel ou 40 euros par enfant élémentaire
- ma **caution solidaire** pour un montant de 400 euros mini (possible en 2 fois)

Pour le reste de l'année, je souhaite verser les règlements de frais de scolarité par :

Espèces avant le 10 du mois

Chèques :

- 3 chèques de euros (encaissé le 10 Octobre, le 10 janvier et le 10 avril)
- 9 chèques de euros (encaissés le 10 de chaque mois)

Fait le / / , à : _____

Signature du(des) parent(s)

Nota : Les dates d'encaissement sont susceptibles d'ajustement en fonction du rythme financier de l'école.

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Calculés sur 10 mois	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Frais d'inscription (uniquement 1ère année)	200 euros pour chaque enfant inscrit		
Adhésion annuelle à l'Association des Parents d'Elèves	A définir lorsque l'association sera créée, 5 euros minimum		
Caution solidaire (uniquement 1ère année)	400 euros pour chaque enfant inscrit		
	FRAIS DE SCOLARITE		
Première tranche QF < ou = 700€	250€/mois	475€/mois	675 €/mois
Deuxième tranche 701€ < QF < 1000€	300€/mois	570€/mois	810€/mois
Troisième tranche 1001€ < QF < 1250€	335€/mois	635€/mois	905€/mois
Quatrième tranche 1251€ < QF < 1350€	360€/mois	685€/mois	970€/mois
Cinquième tranche 1351€ < QF < 1450€	380€/mois	720€/mois	1025€/mois
Sixième tranche 1451€ < QF < 1600€	415€/mois	790€/mois	1120€/mois
Septième tranche 1601€ < QF > 1800€	470€/mois	893€/mois	1270€/mois
Huitième tranche QF > 1801€	525€/mois	995€/mois	1415€/mois

Il y a une remise d'environ 5% (chiffre arrondi) pour 2 enfants scolarisés et d'environ 10% (chiffre arrondi) pour 3 enfants scolarisés la même année.

Participation au frais pour les fournitures scolaires :

30 euros pour un an par enfant scolarisé en classe de maternelle

40 euros pour un an par enfant scolarisé en niveau élémentaire

La participation aux frais pour les fournitures scolaires est due à l'inscription pour l'année entière payable en une seule fois à l'inscription. Ils ne seront pas remboursés si l'enfant quitte l'école en cours d'année.

BULLETIN DE PARTICIPATION ET D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU LIEU UTILE : APE DU LIEU UTILE

Une adhésion par famille

Nom(s) /Prénoms des représentants légaux:

.....

Adresse:

.....

Téléphone:

E- mail:

Enfants scolarisés

Nom	Prénom(s)	Date de naissance

Je souhaite être **sur les listes des élections des représentants de parents d'élèves** du Lieu Utile:

- en position de titulaire
 en position de suppléant

Je souhaite adhérer à l'Association des parents d'élève du Lieu Utile (une adhésion par famille) et verse la somme de:

- Adhésion libre, 5 euros mini (..... Euros)

Bulletin et règlement (chèque au nom de l'APE du Lieu Utile) à transmettre avec le dossier d'inscription.

Fait le / / , à : _____

Signature du (des) représentant(s) légal (aux)

LISTE DES MALADIES À ÉVICTION

MALADIES	DUREE DE L'EVICION	CERTIFICAT MEDICAL POUR RETOUR
TUBERCULOSE	Jusqu'au certificat médical attestant le retour	Oui
MENINGITE BACTERIENNE	Le temps de l'hospitalisation	Oui
ANGINE A STREPTOCOQUE	2 jours après le début du traitement	Non
SCARLATINE	2 jours après le début du traitement	Non
GASTRO-ENTERITE	Jusqu'à disparition des symptômes	Non
POUX LENTES TEIGNE	Traitement local obligatoire	Non
GRIPPE	Tant que la fièvre est élevée (souvent de 5 à 7 jours)	Non
ROUGEOLE	5 jours après le début de l'éruption	Non
HEPATITE A et E	10 jours après début de jaunisse	Oui
L'IMPETIGO (lorsque les lésions sont étendues)	72 heures après traitement antibiotique	Non
OREILLONS	9 jours après le début de la parotide	Non
COQUELUCHE	5 jours après le début du traitement antibiotique	Non
GALE	3 jours après traitement local	Non
INFECTION A CLOSTRIDIUM DIFFICILE	Tant que les symptômes persistent	Non

SCOLARISATION DÉCONSEILLÉE EN FONCTION DE L'ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ENFANT EN CAS DE:

- Conjonctivite
- Varicelle
- Herpès
- Angine virale
- Roséole
- Otite
- Rubéole

NOTRE DOSSIER EST-IL COMPLET ?

Listes des documents constituant le dossier d'inscription (par enfant) daté et signé par chaque responsable légal :

- La lettre de motivation
- Le règlement intérieur de l'école
- Le projet pédagogique du Lieu Utile
- Fiche d'information sur l'élève scolarisé
- Fiche médicale et copie du PAI le cas échéant (Protocole d'Accueil Personnalisé)
- Autorisation pour venir chercher un enfant, autorisation de sortie, droits à l'image
- Formulaire du choix du mode de règlement des frais de scolarité (joindre RIB ou chèques)
- Adhésion à l'association des parents d'élèves
- Calendrier scolaire 2018-2019
- Le « trousseau » du Lieu Utile

Auxquels s'ajoutent :

- Photo de votre enfant au format portrait
- Photocopie d'attestation d'assurance scolaire intégrant les sorties scolaires et le périscolaire en cours de validité (À fournir à la rentrée)
- Photocopie du carnet de vaccination (Seul le rappel du DTP devra obligatoirement être à jour)
- Règlement des frais d'inscription : Chèque de 200 euros/enfant à l'ordre du Lieu Utile
- Règlement des frais de scolarité du premier mois (montant du chèque en fonction de votre quotient familial à l'ordre du Lieu Utile)
- Règlement de la participation aux frais de fournitures scolaires
- Cautions solidaire payable en 2 chèques
- Extrait de vos casiers judiciaires respectifs (pour intervenir bénévolement près des enfants)

EN APRÈS

Il est important pour nous de vous rencontrer individuellement pour bien valider le projet de scolarisation au sein de l'école du Lieu Utile.

Les familles qui auront remis leur dossier d'inscription complet, seront invitées à un entretien avec leur(s) enfant(s) pour échanger avec l'équipe pédagogique.

L'entretien est obligatoire dans le processus d'inscription. Les familles résidant hors de nos frontières auront un entretien par visio conférence (à convenir selon décalage horaire).

Les entretiens (3/4 d'heure) vont se dérouler à la maison des confluences aux dates suivantes entre 9h et 12h30:

Samedi 14 Mars
Mercredi 18 Mars
Samedi 28 Mars
Mercredi 1er Avril

Samedi 11 Avril
Samedi 25 Avril
Mercredi 29 Avril
Mercredi 13 Mai

4 entretiens par matinée, dates sous réserve

Nous vous contacterons pour les prises de rendez-vous et nous verrons ensemble s'il faut convenir d'un autre moment.

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE, ET AU PLAISIR DE PARTAGER CE CHEMIN !!!